



Concurrence d'un salarié d'une association

Par **sandev66**, le **23/10/2009** à **00:25**

Bonjour,

Je suis présidente d'une association qui propose des cours d'anglais entre autres.

J'ai appris que le salarié que j'emploie pour ces cours en dispense à titre individuel dans la même commune que l'associatin et à un coût moindre que ce que je demande à mes adhérents.

Est-il dans son droit ? Quels sont les recours ? Ai-je également un recours contre les personnes qui l'emploient ?

Je vous remercie.